

École Saint-Gabriel-Lalemant

7350 Rue Garnier,
H2E 2A3, Montréal, QC
Téléphone : 514-596-4994

Mot de la direction

Mai 2024

VIVE LE PRINTEMPS !!!

Chers parents,

La fin d'année scolaire approche à grands pas. Cette période amène son lot d'évaluations et d'examens. La ponctualité et l'assiduité sont donc très importantes pour la réussite scolaire de votre enfant. C'est aussi une marque respect envers les autres élèves et envers les enseignants. Nous vous demandons donc une attention particulière à cet égard.

La fin de l'année est aussi l'aboutissement d'un travail qui a exigé beaucoup d'efforts, beaucoup d'adaptation et une grande implication de la part des élèves, des parents et de tout le personnel. Les vacances seront donc bien méritées pour tous et permettront de se prévaloir de quelques semaines reposantes et vivifiantes.

Bonne lecture !

Sabrina Rossi
Directrice



Dans ce numéro :

Mot de la direction	1
Calendrier mai	2
Semaine des services de garde	3
Plan d'intervention	4
Bulletin	4
Bibliothèque	4
Effets scolaires 24-25	5
Rentrée 2024-2025	5
Objets perdus	5
Déménagement	5
Mois de l'éducation physique	6
Bouge au cube !	7
Mot du service de garde	7-8
Activités parascolaires	8
Examens ministère	8-9
Capsule psychoéducatrice	10
Ressources et activités	11
SPVM : piéton et conducteur/offre d'emploi	11-12-13-14-15-16
Calendrier	17

MAI



D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6 Sortie au Centre des sciences gr. 141-142	7 Sortie au théâtre groupe PMA	8 Sortie au théâtre groupe PMA et MA1	9 Sortie au théâtre groupe 112/121-122-123	10 Atelier sur l'intimidation gr 141-142	11
12 Fête des mères	13	14 Fête du sdg Réchaud-bus	15 Sortie au théâtre groupe MA 2	16	17	18
19	20 Congé férié	21 Conseil d'établissement à 18h30 à l'école	22	23 Visite d'une autrice dans les groupes du 1er cycle	24 Visite d'une autrice dans les groupes du 1 ^{er} cycle Sortie au théâtre groupe 141-142	25
26	27	28	29 Sortie au Parc du Mont-Royal gr. PMA-MA1 et MA2	30	31	

Messages importants

Mot pour la semaine de la garde scolaire



La semaine de la garde scolaire se déroule du 12 au 18 mai 2024. Nous profitons de cette semaine pour jeter l'éclairage tout spécial sur l'excellent travail réalisé au quotidien par les éducatrices auprès des élèves de notre belle école. Leur professionnalisme, leur engagement et leur dévouement sont à l'honneur !

Profitez de l'occasion pour leur offrir une petite pensée pour souligner le travail réalisé au quotidien auprès de votre enfant !

Signature du plan d'intervention



À partir maintenant, nous invitons les parents des enfants ayant un plan d'intervention, à aller consulter le plan de leur enfant. Si ce n'est pas déjà fait, il est important de signer le plan de votre enfant.

Voici le lien : <https://planintervention.cssdm.gouv.qc.ca/>

BULLETIN SCOLAIRE

*****IMPORTANT - Le bulletin scolaire de votre enfant sera acheminé via le PORTAIL MOZAIK à partir du jeudi 27 juin 2024.**

Procédure :

1. Rendez-vous au <https://portailparents.ca> pour accéder à votre compte Mozaïk ;
2. Utilisez l'adresse courriel avec laquelle nous vous écrivons et le mot de passe que vous avez choisi ;
3. Cliquez ensuite sur RÉSULTATS ;
4. Cliquez sur BULLETINS ;
5. Cliquez sur UNIQUE dans 2023-2024 ;
6. Le dernier bulletin de votre enfant s'affichera.

Si vous avez de la difficulté à vous connecter, cliquez sur « Aide à la connexion ». Un court vidéo explicatif s'y retrouve.

Pour réinitialiser un mot de passe oublié, la procédure se trouve à l'adresse suivante : <https://cssdm.ca/parents-eleves/mozaik/> .

Bibliothèque

Nous sommes présentement en train de faire la fermeture de la bibliothèque pour la saison estivale. Alors, nous vous demandons de rapporter les livres de bibliothèque à l'école d'ici le **lundi 3 juin**. Merci encore à nos bénévoles pour cette belle année! Votre travail est très apprécié de tous nos petits et grands lecteurs!



Effets scolaires 2024-2025

Vous retrouverez, sur le site Internet de l'école, à compter du 27 juin, les listes d'effets scolaires pour l'année 2024-2025. Nous vous invitons donc à vous y rendre. Vous y trouverez également le calendrier scolaire 2024-2025 ainsi que l'horaire de l'école. Tous les documents importants s'y retrouvent.

Visitez le site : <https://st-gabriel-lalemant.cssdm.gouv.qc.ca/> et cliquez sur l'onglet : « Rentrée scolaire 2024 ».

→Aucune liste version papier ne vous sera envoyée par la poste.

Rentrée 2024-2025

La première journée de classe sera le mardi 27 août 2024. Tous les élèves du primaire sont attendus pour 7h55 dans la cour de récréation pour l'accueil des élèves du primaire, le mot de bienvenue de la direction et la présentation du personnel. **C'est à ce moment aussi que votre enfant connaîtra le nom de son enseignant/enseignante.**

Les parents d'enfants au préscolaire doivent se référer à l'information qui leur sera acheminée avec les effets scolaires, au verso de la feuille.

Objets non identifiés ou perdus

L'exposition des objets perdus aura lieu **le mercredi 19 juin de 14h à 18h**. Les objets seront placés à l'extérieur, devant la porte du SDG, pour que vous puissiez venir récupérer les effets appartenant à votre enfant. Par la suite, tous les articles restants seront remis à un organisme venant aux familles dans le besoin.

Vous déménagez, vos informations personnelles ont changé?

Nous vous rappelons qu'il est important de fournir à l'école tout changement de téléphone ou encore d'adresse en appelant au secrétariat de l'école. Nous devons pouvoir communiquer avec vous en tout temps, notamment, en cas d'urgence. Si

jamais vous prévoyez un déménagement durant l'été, il est important d'inscrire votre enfant dans sa nouvelle école de quartier et de nous aviser.

Mois de l'éducation physique

En mai, nous célébrons **le Mois de l'éducation physique et du sport !**

Le jeudi 2 mai 2024 marque la journée nationale du sport et de l'activité physique. De nombreuses activités sont organisées dans plusieurs municipalités du Québec pour vous permettre de bouger!

Profitez-en pour bouger en famille et essayer de nouvelles activités physiques.



On bouge En mai 2024

Venez expérimenter des activités sportives pour tous les goûts dans votre arrondissement!

Aucune inscription requise à moins d'avis contraire

Programmation spéciale et gratuite

Initiation au football – 10 à 17 ans
Jeunesse au Soleil
Terrain synthétique du parc Jarry
(coin Jarry et Saint-Laurent)
Jeudi 2 mai, de 15h30 à 20h

Badminton – Pour tous
Patro Villeray
Inscription requise
Samedi 4 mai, de 17h à 22h

Natation libre en longueurs – Pour tous
Piscine René-Goupil
Vendredis 3, 10, 17, 24 et 31 mai, de 6h30 à 8h
Patro Villeray
Samedi 4 mai, de 8h à 14h50

Patinage libre avec prêt de patins – Pour les 55 ans +
Aréna de Saint-Michel
Mercredis 1^{er}, 8 et 15 mai, de 11h à 12h30

Patinage libre avec prêt de patins – Pour tous
Aréna de Saint-Michel
Lundi 27 mai, de 17h à 18h30
Mardi 7 mai, de 17h à 18h30
Mercredis 22 et 29 mai, de 17h à 18h30
Jeudis 2 et 9 mai, de 17h à 18h30
Vendredis 3, 10, 17, 24 et 31 mai, de 17h à 19h30

Pour plus de détails,
balayez le code avec votre téléphone
ou visitez montreal.ca/vsp.

Villeray
Saint-Michel
Parc-Extension
Montréal

Bouge aux cubes!

L'école est également inscrite aux **Cubes d'énergie**! Du 29 avril au 20 mai, vous êtes invités à prendre le temps de bouger! Pédalez, marchez, patinez, sautez, dansez et, surtout, pratiquez une activité physique qui vous fait du bien et aidez votre enfant à accumuler des cubes d'énergie en bougeant avec lui et inscrivez les cubes dans son livret.
<https://cubesenergie.com/> Regardez une vidéo rigolote pour savoir comment calculer les cubes d'énergie : <https://youtu.be/80-tOPZcbQ0>



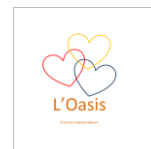
Mot du service de garde

Petits rappels pour la rentrée scolaire 2024-25 :

Vous devez avoir effectué l'inscription de votre(vos) enfant(s) avant le 20 juin 2024. Si vous ne l'avez pas encore fait, merci de communiquer SVP avec Maria au 514-596-4994 ou par courriel : Stglalemant.sdg@cssdm.gouv.qc.ca.

RAPPEL : La fin de l'année arrive à grands pas et nous vous faisons un bref rappel pour le paiement des frais de garde de l'année en cours.

Najia Riffi, Technicienne SDG
Maria Cano, Classe principale SDG



Tournoi de soccer : printemps 2024

Nous sommes ravis de vous annoncer que l'activité du soccer reprendra la semaine prochaine. En effet, nos adversaires de l'école Marie-Favery viendront nous affronter.

Voici les détails importants :

Dates de l'activité : le mardi 7 mai, le mardi 28 mai, le mardi 4 juin, le mardi 11 juin 2024.
La finale sera le mardi 18 juin.

Lieu : École Saint Gabriel-Lalemant (7350 rue Garnier)

Horaire : 15 h 40 à 16 h 30

Nous avons hâte de retrouver vos enfants sur le terrain et de partager des moments sportifs ensemble. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter, et ça nous fera plaisir de vous répondre.

Programmation de la semaine des services de garde

Vous recevrez sous peu une lettre à cet effet.

Lundi 13 mai	Mardi 14 mai	Mercredi 15 mai	Jeudi 16 mai	Vendredi 17 mai
Carnaval déguisé Parade autour de l'école pour l'ouverture de la semaine	Le Réchaud-bus des employés et des retraités de la STM viendra servir des hot-dogs et des sandwiches au fromage grillé aux enfants sur l'heure du dîner. Nous les remercions de leur générosité ! PM : Activités artistiques	15h45: Portes ouvertes : Activité parent-enfant	Activité tout ce qui roule Si pluie, activité annulée	Danse à l'extérieur par beau temps si pluie, au gymnase.

Midi : Dîner dans les parcs et dans la cour par beau temps au choix de l'éducatrice.

Retour sur les activités parascolaires Patro Villeray et autres

Nous sommes très fiers de notre partenariat avec le Patro Villeray. Plus d'une centaine d'élèves ont bénéficié des activités parascolaires cette année.

Nous nous retrouverons donc l'an prochain avec une nouvelle programmation !

Nouveauté : Il y aura trois sessions et une toute nouvelle offre d'activités.

Examens ministériels

PRÉSENCE OBLIGATOIRE AUX ÉPREUVES MEQ

Nous comptons sur votre habituelle collaboration afin que les élèves de 4e année et de 6e année soient tous présents pour les examens obligatoires du MEQ en fin d'année scolaire. Il s'agit des examens de fin de cycle. Seul un billet médical sera accepté. Prenez note qu'aucune reprise ne sera offerte. La présence de votre enfant à ces dates précises est donc obligatoire. Une absence non justifiée entraîne automatiquement la note zéro. La note obtenue par l'élève à l'épreuve obligatoire ministérielle comptera pour 10 % de son résultat final au bulletin.

Voici le calendrier des épreuves :

3 juin ➤ Français, lecture, langue d'enseignement, fin du 3^e cycle du primaire	4 juin ➤ Français, lecture, langue d'enseignement, fin du 3^e cycle du primaire	5 juin ➤ Français, écriture, langue d'enseignement, planification et rédaction, fin du 3^e cycle du primaire ➤ Français, lecture, langue d'enseignement, fin du 2^e cycle du primaire	6 juin ➤ Français, lecture, langue d'enseignement, fin du 2^e cycle du primaire ➤ Français, écriture, langue d'enseignement, révision, correction et mise au propre, fin du 3^e cycle du primaire
10 juin ➤ Français, écriture, langue d'enseignement, présentation et planification, fin du 2^e cycle du primaire)	11 juin ➤ Français, écriture, langue d'enseignement, rédaction, fin du 2^e cycle du primaire ➤ Mathématique, deux situations d'application, fin du 3^e cycle du primaire	12 juin ➤ Français, écriture, langue d'enseignement, révision, correction et mise au propre, fin du 2^e cycle du primaire ➤ Mathématique, situation problème, fin du 3^e cycle du primaire	13 juin ➤ Mathématique, une situation d'application et questionnaire, fin du 3^e cycle du primaire

Capsule psychoéducative

CAPSULE 2 – ACTIONS POUR RÉGLER LE CONFLIT ET L'INTIMIDATION

Saviez-vous que...

Lors d'un incident, l'école s'occupe de la situation. La solution apportée sera différente si l'incident est un **conflit** ou un geste de **violence ou d'intimidation**.

Conflit

Suite à un conflit, les élèves sont en mesure de se calmer et de trouver une solution.

Que fera l'école?

Le personnel de l'école aide les élèves impliqués à résoudre leurs conflits par différents moyens :

- enseigner les façons de résoudre des conflits
- superviser l'application des mécanismes de résolution des conflits
- encadrer la médiation entre les élèves

Intimidation et violence

Le personnel de l'école intervient lorsqu'un geste de violence ou d'intimidation est commis dans les locaux de l'école, mais aussi sur la cour, dans les transports ou même en ligne.

Lorsqu'il s'agit d'un geste d'intimidation, la médiation et les mécanismes de résolution des conflits ne sont pas utilisés comme solution pour régler le problème.

Que fera l'école?

Le personnel intervient **sans délai** selon les modalités prévues au plan de lutte de l'école.

Ressources et activités intéressantes



Un répertoire de livres jeunesse, créé par des orthophonistes, visant la promotion d'une lecture interactive de qualité auprès des enfants d'âge préscolaire. Profitez-en !

<https://leberlingot.com/>

SPVM : Piéton et conducteur

Dans un souci de prévention et d'augmentation de la sécurité aux abords de l'école, voici quelques rappels importants. De plus, nous souhaitons aussi encourager les familles et les enfants au **déplacement actif**. En effet, globalement au Québec, nos enfants marchent de moins en moins pour se rendre à l'école et cela a des impacts néfastes sur leur santé et leur développement. Nous savons que l'activité physique est un déterminant de la réussite éducative des jeunes : elle favorise la capacité d'attention et de concentration en classe en plus de développer l'autonomie et la création de liens sociaux. L'école comme institution, mais surtout comme milieu de vie principal des enfants du quartier a un rôle central à jouer à nos yeux, en complémentarité avec les autres acteurs du milieu, pour agir efficacement sur ce déterminant. **En adoptant des habitudes de transport actif, les familles et les enfants contribuent à promouvoir les saines habitudes de vie chez les élèves et également à sécuriser les abords de son quadrilatère de par la réduction du recours à l'automobile comme mode principal de transport de son/ses enfants vers l'école.**

De plus, le brigadier scolaire nous a fait mention de quelques problématiques. Il est important que parents et enfants empruntent les passages pour piétons en tout temps.

Plusieurs enfants, en sortant de l'école, traversent en courant la rue Garnier ou la rue Fabre. Il serait important de discuter de cela avec votre enfant. Nous désirons éviter des accidents malheureux.

Merci de votre compréhension !

Vous trouverez quelques informations importantes ci-bas :

CONDUCTEUR, cédez le passage aux piétons

Comme les piétons sont vulnérables en cas d'impact avec un véhicule, portez-leur davantage attention, en particulier aux intersections où on les retrouve en plus grand nombre.

VOUS DEVEZ ARRÊTER ET CÉDER LE PASSAGE AUX PIÉTONS :



À une intersection, lorsque la silhouette blanche du feu pour piétons apparaît, ou avant de tourner à un feu vert, s'il n'y a pas de feu pour piétons.



Avant de tourner à droite à un feu rouge. Sur l'île de Montréal, cette manœuvre est interdite;



Devant un panneau indiquant un passage qui leur est réservé;



Devant un panneau d'arrêt;



Devant un panneau d'arrêt tenu par un brigadier scolaire.

LA LIGNE D'ARRÊT



À une intersection, vous devez immobiliser votre véhicule avant la ligne d'arrêt située devant le passage pour piétons. Un panneau indique parfois l'emplacement sur la chaussée.

S'il n'y a pas de ligne d'arrêt, laissez la voie libre en vous arrêtant avant le passage pour piétons.

Ne pas respecter ces règles peut entraîner :

- une amende de 100 \$ à 200 \$ et des frais judiciaires;
- jusqu'à 3 points d'inaptitude dans votre dossier de conduite.

Pour avoir plus d'information ou pour évaluer vos connaissances, visitez le www.saaq.gouv.qc.ca/pietons.

Société de l'assurance
automobile
Québec

 **Sécurité
routière**

C-5124 (13-08)

PIÉTON et CONDUCTEUR

VIGILANTS POUR LA VIE!



Québec

PIÉTON, soyez vigilant!

Chaque jour au Québec, environ huit piétons sont heurtés par un véhicule, principalement en zone urbaine. Lorsque vous circulez sur le réseau routier, vous êtes d'autant vulnérable que vous n'avez aucune protection en cas d'impact avec un véhicule. C'est pourquoi le Code de la sécurité routière prévoit des règles pour rendre vos déplacements sécuritaires. Ne courez pas de risques, soyez vigilant.

SUR LE TROTTOIR D'ABORD!

Vous devez circuler sur le trottoir. S'il n'y en a pas, marchez sur l'accotement ou sur le bord de la chaussée, dans le sens contraire de la circulation.

AVANT DE TRAVERSER

- Rendez-vous à l'intersection la plus proche.
- Prenez le temps d'observer la circulation autour pour vous assurer de pouvoir traverser sans risque.
 - Regardez à gauche et à droite, puis de nouveau à gauche;
 - Tournez la tête par-dessus votre épaule pour vérifier si un véhicule arrive par l'arrière;
 - Gardez un contact visuel avec les conducteurs pour vous assurer qu'ils vous ont vu.

- Les principales causes d'accident chez les piétons sont la distraction et la négligence.
- Le plus grand nombre de piétons victimes d'accidents se trouvent parmi les personnes âgées de plus de 65 ans et les jeunes de 15 à 24 ans.
- L'état de santé d'une personne âgée étant sujet à bien des changements, une visite annuelle chez le médecin et chez un spécialiste de la vue est recommandée.
- Certains médicaments peuvent influencer la façon de réagir. Il faut s'informer sur les effets secondaires des médicaments.
- Les véhicules lourds représentent un danger particulier pour les piétons parce que certaines zones situées de chaque côté et à l'arrière du véhicule restent invisibles pour le conducteur, qui, donc, ne peut pas voir les piétons qui s'y trouvent.
- Le port d'écouteurs rend le piéton vulnérable aux accidents parce qu'il n'entend pas les bruits de la circulation.
- Des vêtements de couleurs claires ou munis de bandes réfléchissantes permettent d'être bien visible. Et, bien entendu, le dossard demeure le moyen le plus efficace de se faire voir.

LA SIGNALISATION AUX INTERSECTIONS

- S'il y a des feux pour piétons et des feux de circulation

Vous devez respecter les feux pour piétons.



Traversez dans le passage délimité par deux lignes blanches ou par des bandes blanches parallèles. Le décompte numérique indique le temps qu'il vous reste pour traverser.



La main clignotante accompagnée d'un décompte numérique signifie de traverser seulement si vous avez le temps d'atteindre l'autre trottoir ou la zone de sécurité avant que le feu passe à la main orange fixe. Si vous avez déjà commencé à traverser, pressez le pas.



Ne traversez pas.

- S'il y a seulement des feux de circulation



Vous avez le droit de passage au feu vert et la priorité en vous engageant sur la chaussée.

- S'il y a des panneaux d'arrêt



Vous avez la priorité sur les automobilistes qui doivent immobiliser leur véhicule pour vous céder le passage.

LES PASSAGES POUR PIÉTONS



Les passages pour piétons sont délimités par des bandes jaunes; ils sont indiqués par un panneau. Ces passages sont situés hors intersections, à des endroits où il n'y a pas de panneaux d'arrêt ni de feux de circulation. Vous avez la priorité lorsque vous vous y engagez. Les automobilistes et les cyclistes doivent s'immobiliser pour vous laisser passer.

Ne pas respecter ces règles peut entraîner une amende de 15 \$ à 30 \$ et des frais judiciaires.



ZÉRO ACCIDENT

TRAVERSEZ
AU BON
ENDROIT
AU BON
MOMENT



Société de l'assurance
automobile

Québec



Montréal

LES FEUX POUR PIÉTONS



TRAVERSÉE

La silhouette fixe permet au piéton de traverser. Assurez-vous de regarder de chaque côté avant de traverser.



AVERTISSEMENT

Le feu clignote : si vous êtes déjà engagé, continuez à traverser; s'il n'y a pas de décompte numérique ne traversez pas.



DÉCOMPTE

Le décompte indique le temps qu'il reste pour traverser la rue. Traversez seulement si vous avez le temps d'atteindre l'autre trottoir.



ARRÊT

À la main orange fixe, ne traversez pas.

S'IL N'Y A PAS DE FEUX POUR PIÉTONS,
LE PIÉTON A LA PRIORITÉ AU FEU VERT.

NE PAS RESPECTER LA SIGNALISATION
PEUT ENTRAÎNER UNE AMENDE DE 15 \$
ET DES FRAIS JUDICIAIRES.



LA SÉCURITÉ AUX ABORDS DE L'ÉCOLE

Vous allez reconduire votre enfant à l'école ?
Vous avez un rôle important à jouer pour l'ensemble des écoliers.

Vous êtes pressé ?

Redoublez de prudence lorsque vous circulez près de l'école. Votre comportement pourrait éviter un accident.

Pour garantir la sécurité, il faut :

- >> Faire attention aux enfants qui circulent tout autour;
- >> Respecter les limites de vitesse de « 30 km/h »;
- >> Respecter les aires réservées aux autobus scolaires;
- >> Respecter les zones de stationnement et ne jamais se stationner en double pour faire descendre votre enfant de la voiture;
- >> Traverser aux intersections ou passages pour piétons;
- >> En présence d'un brigadier scolaire, respecter ses signaux (les brigadiers sont là pour assurer la sécurité des enfants. Y compris la vôtre).

Ayez une conduite exemplaire!
SOYEZ UN MODÈLE POUR
VOTRE ENFANT!

Montréal 

INFRACTIONS LES PLUS SOUVENT COMMISES

>> AUTOMOBILISTES

INFRACTION	AMENDE*	POINTS
Ne pas céder le passage à un piéton déjà engagé dans une intersection lors d'un virage.	100 \$	2
Ne pas s'immobiliser au passage pour piétons lorsqu'un piéton s'engage ou manifeste clairement son intention de s'engager.	100 \$	-
Croiser ou dépasser un autobus scolaire qui fait usage de son signal d'arrêt obligatoire et dont les feux intermittents sont en marche.	200 \$	9
Circuler à une vitesse supérieure à la limite indiquée (amendes doublées en zone scolaire).	Déterminée selon l'écart de vitesse	
Immobiliser son véhicule dans un arrêt interdit.	30 \$	-
Immobiliser son véhicule de manière à gêner la circulation.	60 \$	-
Ne pas obéir aux signaux d'un brigadier scolaire qui dirige la circulation.	200 \$	4
Conduire un véhicule en faisant usage d'un téléphone cellulaire.	300 \$	5
Passager de moins de 16 ans ne portant pas correctement la ceinture de sécurité ou enfant n'étant pas installé dans un système de retenue adéquat.	80 \$	3
Conduire un véhicule en franchissant une ligne pleine continue pour faire un demi-tour. (Virage en U)	200 \$	3
Conduire un véhicule dont le pare-brise et les vitres sont obstrués par une matière pouvant nuire à la visibilité.	100 \$	-
Ne pas immobiliser son véhicule à moins de 5 mètres d'une intersection.	100 \$	-

>> PIÉTONS

INFRACTION	AMENDE*	POINTS
Ne pas se conformer aux feux de circulation.	15 \$	-
Traverser un chemin public ailleurs qu'à l'intersection ou au passage pour piétons qui se trouve à proximité.	15 \$	-

* Au montant des amendes s'ajoutent les frais applicables.

spvm.qc.ca



Rejoignez-nous !

DEVENEZ BRIGADIÈRE OU BRIGADIER SCOLAIRE

Pour postuler ou pour plus
d'information :

- **514 280-3210**
- **brigadier.scolaire@spvm.qc.ca**
- **recrutementspvm.ca**

Pour poser
votre candidature
dès maintenant



Calendrier 2023-2024

À jour

Le mardi 7 mai devient un jour de classe à cause de la journée d'éclipse. Le 12 juin n'est plus une journée pédagogique. Elle a été déplacée au 14 juin à cause des examens ministériels.

Voici donc le nouveau calendrier modifié :

mai 2024					juin 2024				
Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven	Lun	Mar	Mer	Jeu	Ven
		01	02	03	03	04	05	06	07
06	07	08	09	10	10	11	12	13	14
13	14	15	16	17	17	18	19	20	21
20	21	22	23	24	24	25	26	27	28
27	28	29	30	31					

Bon mois de mai !